ville de
BOURGUEIL

Création d'une zone de rencontre en centre-ville

Suite à l'étude sur la revitalisation du centre-ville menée en 2016 par le cabinet Urban'ism et aux nombreux échanges avec la population, automobilistes et piétons ainsi qu'avec les commerçants, la commune a décidé d'instaurer une zone de rencontre dans le centre-ville. Cette zone qui établit la vitesse à 20km/h permettra un meilleur partage de la route entre véhicules, cyclistes et piétons. Les piétons étant toujours prioritaires lorsqu'ils sont en mouvement. Afin de favoriser les déplacements doux, les cyclistes sont autorisés à emprunter toutes les chaussées à double sens et à emprunter les sens interdits dans la «zone de rencontre», tout en respectant les piétons. Une signalétique spécifique a été installée dans les rues de la ville pour informer les usagers.

Depuis le 5 décembre 2018, sont dorénavant limitées à 20km/h les rues suivantes : rue du Commerce, rue du Poids, rue Victor Hugo, rue du Petit Ormeau, rue Alain Chartier, rue Rabelais, rue de Tours, rue Pasteur. Sont également concernées les rues adjacentes : rue de l'Ancien collège, rue Léon Bigot, rue Moïse Amirault, rue Leclerc, rue Descartes, rue Notre Dame, rue de l'orangerie, rue du Petit Pré, rue du Puits Sicot, rue du Bourg Neuf, rue du Battoir, rue de l'Hospice, rue du Bourg Joly de la rue Désiré Gannay à la rue de la Concorde.

En prolongement de la zone 20, une zone 30, permettra de sécuriser l'accès au centre-ville et aux établissements scolaires, elle concerne l'avenue Jean Carmet, la rue de Fontenelle, la rue des Tanneries, l'avenue Le Jouteux et l'avenue de Reimlingen jusqu'à l'école Albert Ruelle, la rue Ronsard jusqu'aux écoles privées et la rue de la Concorde de la rue des Moulins à la place de la Motte Verte.

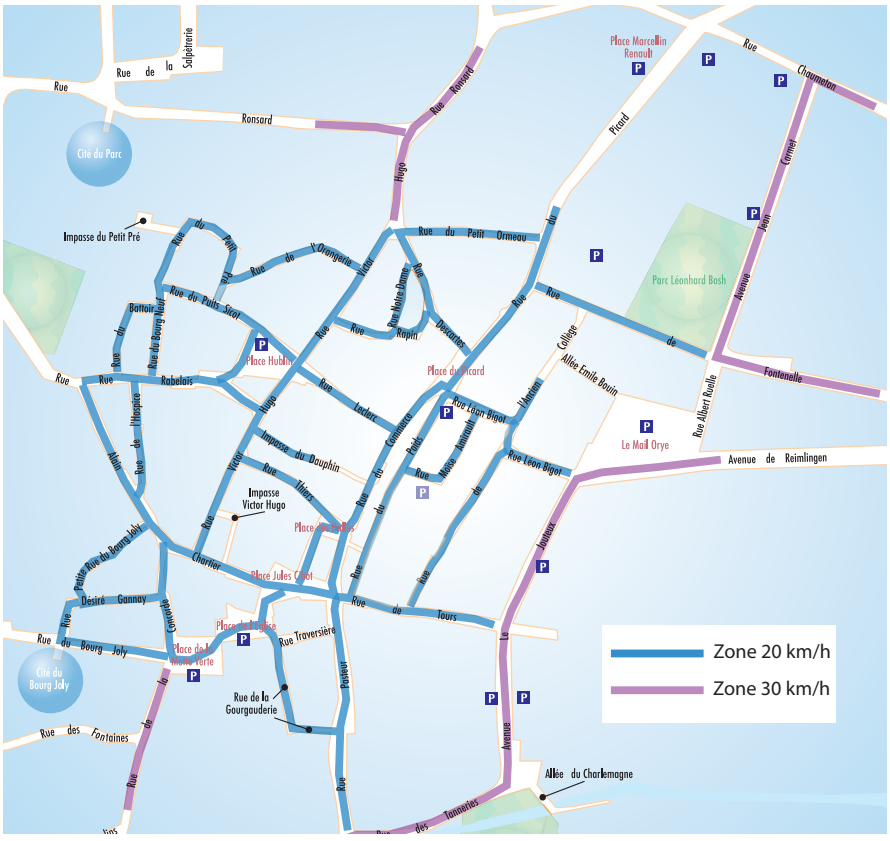

«20km/h pour un meilleur partage de la route entre véhicules, cyclistes et piétons»